

# Décret, proposé par M. Prugnon au nom du comité d'emplacement, relatif à l'administration du département de la Haute-Loire, lors de la séance du 29 mars 1791

Louis-Pierre-Joseph Prugnon

## Citer ce document / Cite this document :

Prugnon Louis-Pierre-Joseph. Décret, proposé par M. Prugnon au nom du comité d'emplacement, relatif à l'administration du département de la Haute-Loire, lors de la séance du 29 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 444;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1886\\_num\\_24\\_1\\_13134\\_t1\\_0444\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13134_t1_0444_0000_3)

Fichier pdf généré le 13/05/2019

lettre de la municipalité de Givet, laquelle lui paraissait devoir être renvoyée au comité diplomatique.

(L'Assemblée ordonne ce renvoi.)

**M. de La Rochefoucauld-Liancourt**, présente une pétition des forts de la douane et demande qu'elle soit renvoyée au comité des pensions.

(Ce renvoi est décrété.)

**M. Prugnon**, au nom du comité d'emplacement, présente un projet de décret relatif à l'administration du département de la Haute-Loire.

Ce projet de décret est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité d'emplacement, autorise le directoire du département de la Haute-Loire à acquérir, aux frais des administrés et dans les formes prescrites par les décrets de l'Assemblée nationale pour la vente des biens nationaux, la maison des capucins de la ville du Puy, et le jardin potager en dépendant, ainsi que le tout est désigné au tracé qui restera joint à la minute du présent décret, pour y placer les corps administratifs, à la charge de louer le jardin au profit des administrés. » (Adopté.)

**M. Prugnon**, au nom du comité d'emplacement, présente un projet de décret relatif à l'administration du département de l'Yonne.

Ce projet de décret est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité d'emplacement, autorise le directoire du département de l'Yonne à acquérir, aux frais des administrés et dans les formes prescrites par les décrets de l'Assemblée nationale, le palais épiscopal d'Auxerre et les bâtiments en dépendants, pour y placer les corps administratifs du département et du district. »

**M. le Président**. Il vient d'arriver un paquet considérable de Lannion en Bretagne. C'est une lettre de l'accusateur public de cette ville qui envoie l'extrait de la procédure criminelle dirigée contre le ci-devant évêque de Tréguier; il mande que ce tribunal n'a pas cru devoir aller plus avant et qu'il envoie la procédure à l'Assemblée nationale pour statuer ce qu'elle jugerait nécessaire.

(L'Assemblée ordonne le renvoi de ces pièces aux comités des rapports et des recherches.)

Plusieurs membres du comité d'aliénation proposent des ventes de biens nationaux à diverses municipalités.

Ces ventes sont décrétées dans les termes suivants :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu plusieurs membres du comité d'aliénation, déclare vendre aux municipalités ci-après, les biens mentionnés aux états d'évaluations ou estimations annexés au procès-verbal de ce jour, aux charges, clauses et conditions portées par le décret du 14 mai 1790, savoir :

#### Département de l'Aisne.

|                                                            |            |      |      |
|------------------------------------------------------------|------------|------|------|
| A la municipalité de la Ferté-Milon, pour la somme de..... | 415,296 l. | 2 s. | 8 d. |
| A celle de Saint-Quentin.....                              | 2,165,417  | 17   | 1    |
| A celle de Soissons.                                       | 2,275,876  | 8    | 2    |

#### Département de la Gironde.

A celle de Génissac. 76,739 l. » s. » d.

#### Département du Pas-de-Calais.

A celle de Bourg..... 108,636 l. » » d.

#### Département de la Charente-Inférieure.

A celle de la Chapelle-des-Pots..... 13,383 l. 18 s. » d.

A celle de Crazan-nes..... 943 » »

A celle de Rochefort..... 26,070 » »

#### Département de la Marne.

A celle de Gramant. 19,288 l. 14 s. 4 d.

A celle de Cuis... 4,868 6 1

#### Département de la Meurthe.

A celle de Millery. 43,163 l. 14 s. 8 d.

A celle de Sarrebourg..... 89,856 15 3

A celle de Champé. 5,039 5 8

A celle de Lixières. 19,200 41 10

A celle de Fey-en-Haye..... 7,686 9 »

A celle de Rogeville..... 6,250 » »

A celle de Xammes. 10,713 12 8

A celle de Saint-Baussant..... 6,730 18 »

A celle de Maxeville. 12,523 12 »

#### Département de l'Aube.

A celle de Mery... 90,203 l. 18 s. 10 d.

A celle de Bar-sur-Seine..... 300,377 16 7

A celle de Rancy-sur-Aube..... 3,469 » »

A celle de Soligny-les-Etangs..... 1,371 8 »

« Le tout ainsi qu'il est plus au long énoncé au procès-verbal de ce jour. »

**M. le Président** présente à l'Assemblée, de la part de M. Oudet, l'un des électeurs du département de Paris, un manuscrit contenant la suite de ses observations sur divers objets de législation générale.

(L'Assemblée renvoie ce travail au comité de constitution.)

**M. Joubert**, député et évêque du département de la Charente, demande un congé d'un mois.

**M. Desmazière**, député du département de Maine-et-Loire, demande un congé de deux mois.

**M. Fournier de La Pommeraye**, député du département d'Ille-et-Vilaine, demande un congé d'un mois.

**M. Lecesve**, député du département de la Vienne, demande un congé de 6 semaines.  
(Ces congés sont accordés.)